



framatome



Pas de petites victoires !

Une petite victoire qui n'en est pas une !

Depuis des mois les élus CGT de Rugles se battaient pour faire évoluer, respecter ou mettre en place des accords, des avancés sociales ou des sujets rémunérations, voir ci-dessous.

- **Prise en compte du trajet aller/retour à la place d'un trajet simple pour les indemnités kilométriques.**
- **Revalorisation du panier de jour qui était à 3,22€.**
- **Mise en place de ticket restaurant.**
- **Application de l'accord télétravail.**
- **Application de l'accord travail à domicile.**
- **Evolution de la grille des salaires mini.**

Nous interpellons la direction en février 2019. Elle s'était engagée à nous donner des réponses avant juillet. Au CSE du 17 juin nous demandons les réponses. La direction répond qu'on va faire des groupes de travail pour traiter les sujets !...

Nous contestons car il nous avait été promis des réponses concrètes. Nous quittons la réunion après avoir voté une suspension de séance en déclarant que nous reprendrons une fois qu'on aura des réponses à nos demandes.

La direction du site convoque le délégué syndical CGT le 3 juillet. **Lors de cette réunion, la direction annonce avoir obtenu la possibilité de négocier sur le site** et va prendre en compte nos demandes :

- **Prise en compte du trajet retour**
- **Le panier de jour est relevé à 5€ et la direction s'engage à le passer autour de 6,20€ ou 6,30€ en 2020**
- **La direction participera à hauteur de 50% pour les tickets restaurant, reste à voir quel pourcentage le CSE prendra sur la part salariée.**
- **Mise en place du télétravail à Rugles : les volontaires devront se faire connaître auprès de leur hiérarchie. Cela se traduira par la négociation d'un accord sur le télétravail à domicile ; cet accord sera fortement inspiré sur celui de Paris et Lyon**
- **La direction s'engage à revoir la grille des salaires sur notre site, et s'il doit y avoir des rajustements, elle ira chercher l'enveloppe nécessaire.**

En contrepartie la CGT Rugles doit s'engager à se mettre autour de la table pour négocier un accord GPEC et un accord temps de travail adapté à la réalité de la production du site sans toucher à nos 35 heures !

La CGT sera vigilante sur la rédaction de ses deux accords.

Conséquences : cas d'un salarié en 2/8 avec une dizaine de kilomètre

- ⇒ **il pourra toucher un peu plus de 100€/mois (A peu près 60€ de panier + 48€ de prime transport).**

La direction proposera dans les prochains jours un accord de principe et communiquera ensuite auprès des salariés.